

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
Etablissement public de coopération intercommunale

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

**ARRÊTÉS**

**FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 23-F-133

23-01	Sourcéo - Prélèvement d'un montant de 86.50 euros sur le chapitre 022 relatif aux dépenses imprévues à inscrire au chapitre 67 relatif aux autres charges exceptionnelles
-------	---

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.